



Rapport de conseil

Examen de l'adéquation des ressources à disposition des circonscriptions maîtres d'œuvre du Conseil d'administration du Fonds mondial

GF-OIG-15-13
11 septembre 2015
Genève, Suisse



Office of the Inspector General

Table des matières

Introduction	1
Résumé	2
Portée et méthodologie	3
Contexte : base juridique actuelle	4
Conclusions	5
1 Suivi du financement des circonscriptions	5
2 Possibilités d'optimisation de l'enveloppe	6
3 Coût total des modalités actuelles	7
4 Disponibilité de l'aide supplémentaire	8
5 Dépenses limitées en formation	9
6 Besoins exprimés par les circonscriptions	10
7 Une démarche fondée sur les besoins	11
Recommandations	12
Annexe : Référence	14

Introduction

- Le Fonds mondial est une institution financière internationale qui soutient des programmes dans plus de 125 pays sans y avoir de bureau permanent.
- Pour superviser ses programmes, le Fonds mondial a adopté un modèle de gouvernance participatif regroupant à la fois les donateurs et les bénéficiaires, également appelés maîtres d'œuvre. Ces derniers occupent la moitié des vingt sièges ayant droit de vote au Conseil d'administration du Fonds mondial.
- En novembre 2009, un comité du Conseil a identifié la nécessité d'allouer des ressources appropriées à ces membres du Conseil représentant les maîtres d'œuvre. Le Fonds mondial a alors attribué une enveloppe maximale de 80 000 dollars US à chacun des dix membres pour couvrir les coûts liés aux communications, aux réunions, aux déplacements et à la dotation en effectifs, de manière à faciliter et à renforcer les participations aux procédures de gouvernance. Cette enveloppe est passée à 100 000 dollars en 2014.
- La direction du Conseil d'administration a demandé au Bureau de l'Inspecteur général de réaliser cet examen afin d'obtenir un avis indépendant sur l'adéquation des modalités de financement actuelles.

Résumé

- Le Fonds mondial devrait envisager un système de financement des circonscriptions fondé sur les besoins.
- Le niveau global des ressources allouées au financement des circonscriptions est adéquat. Cependant, le besoin total de financement peut excéder l'enveloppe actuelle, car les circonscriptions parviennent généralement à recevoir des crédits de sources externes.
- Au vu des besoins exprimés et d'une stratégie à long terme visant à optimiser la participation des maîtres d'œuvre, le directeur du Bureau des Affaires du Conseil devrait établir un plan de financement des circonscriptions.
- L'enveloppe totale allouée au financement des circonscriptions doit être revue annuellement dans le cadre des procédures d'approbation du budget de fonctionnement. Cet examen doit s'appuyer sur un plan de travail chiffré préparé par le Bureau des Affaires du Conseil, à la lumière des besoins identifiés.
- Le Bureau des Affaires du Conseil doit coordonner la prestation de services aux circonscriptions, notamment la fourniture de supports traduits, selon les besoins, et une formation sur la gouvernance et les questions opérationnelles du Fonds mondial.
- Le Fonds mondial doit vérifier un échantillon des dépenses engagées à l'aide des fonds alloués aux circonscriptions. Cette vérification n'est pas réalisée à l'heure actuelle.

Portée et méthodologie

Mandat du présent exercice et travaux entrepris par le Bureau de l'Inspecteur général

Mandat

- **Objectif** : Déterminer si les circonscriptions maîtres d'œuvre du Conseil d'administration du Fonds mondial disposent de ressources adaptées à leur mandat actuel.
- Notre examen portait sur les éléments ci-après :
 - Évaluation des ressources requises par les circonscriptions maîtres d'œuvre, notamment : soutien financier et non financier (formation, intégration de collaborateurs, services de conférence, traduction, logistique et technologie).
 - Évaluation de l'adéquation des politiques et des procédures actuelles du Fonds mondial.
- **Limite de la portée** : Le Bureau de l'Inspecteur général ne se prononce pas sur les questions de gouvernance actuellement examinées par le Comité de gouvernance transitoire telles que la structure et la composition du Conseil d'administration.

Travaux entrepris par le Bureau de l'Inspecteur général

- **Entretiens et enquêtes** auprès d'un échantillon représentatif du Conseil, notamment des dix circonscriptions maîtres d'œuvre, et des membres du Secrétariat concernés à Genève.
- **Examen** des décisions, politiques et procédures applicables du Conseil d'administration.
- **Examen** des demandes de financement, des budgets des circonscriptions et des rapports sur les dépenses communiqués au Fonds mondial.
- **Analyse** des transactions pertinentes inscrites dans le Grand livre du budget de fonctionnement du Fonds mondial pour 2013 et 2014.

Contexte : base juridique actuelle

Soutien à la participation des membres clés, financement des autres besoins

Dispositions applicables au soutien direct :

- Le règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses comités détermine ce qui suit :
- Art. 36.1. « Le Fonds mondial prend en charge les frais liés à la participation aux réunions du Conseil d'administration de trois membres de chaque circonscription du bloc des entités chargées de la mise en œuvre [...] et membres de comités de ces circonscriptions. [...] »
- Art. 4.1. « Outre le membre du Conseil d'administration, son suppléant et le référent de communication, les délégations aux réunions du Conseil peuvent inclure des délégués, des conseillers et/ou des observateurs supplémentaires, pour autant [...] que la délégation n'excède normalement pas 10 personnes au total [...]. »
- Art. 36.1. « [...] Le Fonds mondial] prend également en charge la participation aux réunions de comités du président du comité concerné et d'un membre issu de chaque circonscription du bloc des entités chargées de la mise en œuvre siégeant à ce comité. »

Dispositions applicables au financement des circonscriptions :

- Le Conseil d'administration a approuvé une décision (GF/B20/DP07) en novembre 2009, déterminant ce qui suit :
- La décision a approuvé une politique de financement des circonscriptions.
- La décision recommande une distribution équitable de l'enveloppe entre les dix circonscriptions maîtres d'œuvre.
- Le Conseil d'administration a délégué le suivi de la politique de financement des circonscriptions du Conseil au Comité de la politique et de la stratégie (dissout depuis) et a demandé au Secrétariat de lui rendre compte de l'impact de la politique sur la participation des circonscriptions.
- Le Secrétariat peut autoriser un dépassement du plafond, en concertation avec le président du Comité de la politique et de la stratégie alors existant, dans les limites du plafond du financement total approuvé par le Conseil d'administration.

Conclusion n° 1 : suivi de la politique de financement des circonscriptions

Le Bureau des affaires du Conseil a établi des politiques, qui doivent néanmoins être améliorées

Procédure de demande de financement des circonscriptions

- Le Bureau des affaires du Conseil a adopté une série de politiques opérationnelles visant à gouverner le décaissement de fonds aux circonscriptions.
- Le chef du Bureau des affaires du Conseil et la directrice de cabinet autorisent conjointement les décaissements de fonds aux circonscriptions. Pour cela, le Secrétariat doit recevoir une demande cosignée par un membre du Conseil, un suppléant, un référent désigné, ainsi que par le chef du Bureau des affaires du Conseil.
- La demande doit inclure des pièces justificatives, notamment un rapport sur les dépenses annuelles, une liste des membres des délégations des circonscriptions, et un relevé bancaire indiquant le solde de clôture.
- Actuellement, les rapports sur les dépenses sont collectés, mais ne font l'objet d'aucun examen du Fonds mondial.
- Le Bureau de l'Inspecteur général estime que le suivi pourrait être renforcé par un examen d'un échantillon des rapports sur les dépenses.

Définition des modalités de suivi

- Le suivi de la politique de financement des circonscriptions relève de l'article 10c du mandat du Groupe de coordination. Un examen des comptes rendus de réunions montre que le financement des circonscriptions n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour des réunions du Groupe de coordination avant que la direction du Conseil commande le présent examen.
- La décision du Conseil établit un montant pour l'année budgétaire 2010 et recommande une répartition équitable des ressources entre les dix circonscriptions maîtres d'œuvre. Cependant, le Bureau de l'Inspecteur général note que la décision du Conseil n'exclut pas la révision de l'enveloppe totale dans le cadre de l'approbation du budget de fonctionnement annuel.
- Quand l'enveloppe totale est passée de 800 000 dollars US à 1 million de dollars en 2014, le Bureau des Affaires du Conseil a créé une procédure de demande parallèle pour l'accès des circonscriptions aux financements supplémentaires⁽¹⁾, de manière à compenser l'absence supposée de base juridique relative à cette augmentation. Selon les personnes interrogées, ces procédures parallèles portent à confusion.

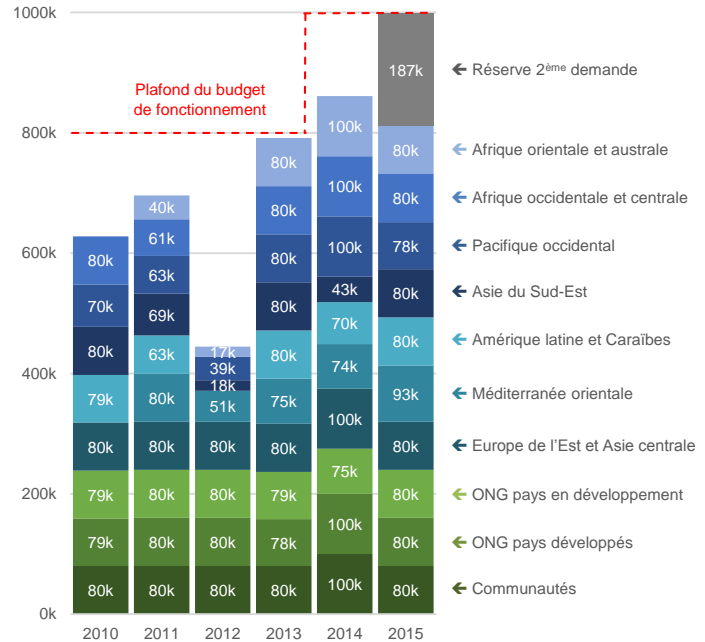
(1) L'enveloppe est débloquée comme suit : demande de financement de base de 80 000 dollars, et deuxième demande de financement supplémentaire potentiel de 20 000 dollars par circonscription.

Conclusion n° 2 : possibilités d'optimisation de l'enveloppe actuelle

Les circonscriptions ne sont pas encouragées à réaliser des économies

- La pratique actuelle recommande une répartition équitable de l'enveloppe totale entre les circonscriptions. Le budget de fonctionnement approuvé pour le financement des circonscriptions est actuellement de 1 million de dollars, soit 100 000 dollars par circonscription.
- Le solde de trésorerie disponible déclaré par les circonscriptions est déduit de cette enveloppe de 100 000 dollars. Cela n'encourage pas les circonscriptions à réaliser des économies, puisque leur enveloppe sera réduite si elles clôturent leurs comptes avec un solde positif.
- Certaines circonscriptions demandent moins que le montant mis à leur disposition. Or, selon les modalités actuelles, les fonds non demandés ne sont pas réaffectés à d'autres circonscriptions.
- Il est possible d'optimiser l'enveloppe, notamment en autorisant la réaffectation des fonds non utilisés au vu des priorités établies dans un plan de travail annuel de financement des circonscriptions, préparé par le Bureau des affaires du Conseil.

Fig. 1 – Décaissement des fonds aux circonscriptions par le Fonds mondial (décaissements réels annuels par circonscription, jusqu'en juillet 2015, USD)



Conclusion n° 3 : coût total des modalités actuelles

Conformité aux dispositions applicables et coût financier de cette conformité

Conformité aux bases juridiques applicables

- En application du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses comités :
 - Le Fonds mondial finance régulièrement les coûts de participation des membres des circonscriptions admissibles aux réunions du Conseil et de ses comités.
- En application de la politique de financement des circonscriptions :
 - Le Fonds mondial a régulièrement décaissé des fonds aux circonscriptions, conformément à la politique de financement des circonscriptions.
 - Pourtant, bien que la politique le prévoit, les dépenses n'ont pas été vérifiées à ce jour.
 - Aucune supervision des comités n'est réalisée, hormis l'approbation du budget de fonctionnement.

Coût financier

- Les circonscriptions ont reçu **860 953** dollars sur les 1 000 000 dollars alloués à leur financement en 2014.
- Le coût de participation des membres des circonscriptions admissibles aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités s'élevait à **473 697 dollars** en 2014, soit une hausse annuelle de 5,5 %.
- Ce montant ne tient pas compte des frais de déplacement ou des indemnités journalières versés à la direction du Conseil, aux comités ad hoc et aux autres groupes de travail du Conseil, ni du soutien aux membres du Comité d'audit et d'éthique, dont les membres représentants du Conseil agissent à titre personnel.
- Le total des dépenses liées au soutien aux circonscriptions dans le budget du Fonds mondial en 2014, soit la somme des coûts de participation et de financement des circonscriptions, s'élevait à **1 334 650 dollars US**.

Conclusion n° 4 : disponibilité de l'aide supplémentaire

De multiples initiatives sont entreprises en soutien aux circonscriptions maîtres d'œuvre

- L'application des politiques et des procédures du Fonds mondial contribue largement à financer la représentation des maîtres d'œuvre au Conseil d'administration du Fonds mondial. Pour autant, il convient de tenir compte des autres sources de soutien dans l'évaluation exhaustive des besoins des circonscriptions.
- Parallèlement à un soutien financier, les circonscriptions ont bénéficié d'activités ponctuelles adaptées à leurs besoins. Par exemple, en 2014 et en 2015, le Département de la gestion des risques du Secrétariat du Fonds mondial a organisé une série de forums régionaux en coordination avec le Bureau de l'Inspecteur général et des partenaires externes.
- La coordination des initiatives en soutien aux circonscriptions pourrait être améliorée. C'est en particulier le cas des initiatives lancées par les départements du Fonds mondial à Genève. Le Bureau des affaires du Conseil pourrait coordonner ce soutien.
- Certaines circonscriptions ont trouvé d'autres sources de soutien en dehors du Fonds mondial, sous la forme de modalités d'hébergement, de conseillers rétribués pour eux ou de financements supplémentaires.
- Selon une enquête réalisée par le Bureau de l'Inspecteur général dans le cadre de cet exercice, sept circonscriptions sur dix ont déclaré avoir levé des fonds en dehors du Fonds mondial. Certains groupes se sont dits préoccupés par le manque de viabilité de ces sources de financement externes. Cela semble indiquer qu'à l'avenir, les demandes de financement des circonscriptions pourraient dépasser l'enveloppe actuelle de 1 000 000 dollars.
- Au total, les circonscriptions ont reçu plus de 2 millions de dollars en 2014 en soutien à leurs activités, ventilés ainsi :

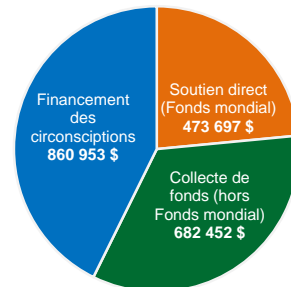


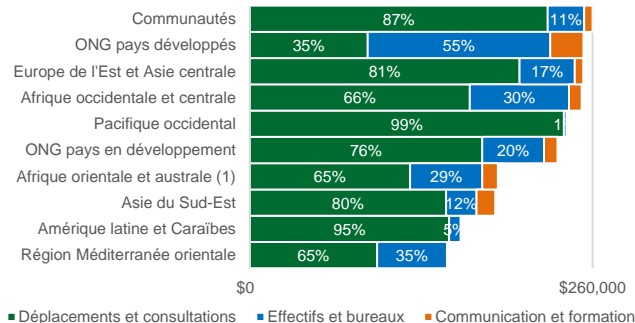
Fig. 2 – Ventilation du budget des circonscriptions par source
(décaissement réel des fonds alloués aux circonscriptions, soutien réel aux circonscriptions lié aux coûts de déplacement, sources de financement externes déclarées)

Conclusion n° 5 : dépenses limitées liées à la formation et la communication

Les déplacements et la dotation en effectifs constituent de loin les postes budgétaires les plus importants

- Le Bureau de l'Inspecteur général a examiné les rapports sur les dépenses réelles communiqués au Fonds mondial par les circonscriptions pour la période 2012-2014.
- Les dépenses liées à la formation et la communication sont négligeables. La plupart des circonscriptions estiment que le Fonds mondial est le mieux placé pour leur fournir des documents internes adéquats en matière de formation et de communication, par exemple des résumés ou des traductions de documentations existantes.
- Les déplacements et la dotation en effectifs représentent de loin les premiers éléments de coût payés avec les financements reçus du Fonds mondial.
- Au total, sur la période 2012-2014, les circonscriptions ont consacré 75 % de leur budget aux déplacements et aux consultations, 21 % à la dotation en effectifs et aux frais administratifs, et 4 % à la communication et la formation.
- Par ailleurs, rien n'indique que le Fonds mondial a examiné les rapports sur les dépenses.
- La ventilation des dépenses par catégorie de coût présentée ci-après fait état d'une répartition relativement uniforme, les déplacements et les consultations représentant les premiers éléments de coût pour 9 des 10 circonscriptions.
- Les dépenses réelles sont indiquées au regard du plafond disponible pour la période triennale, soit 260 000 dollars par circonscription.

Fig. 3 – Financement des circonscriptions.
Dépenses réelles communiquées au Fonds mondial.
(par circonscription et par catégorie de coût, 2012-2014)



(1) Le groupe Afrique orientale et australe a communiqué son rapport sur les dépenses 2014 uniquement. Les montants budgétés sont utilisés dans l'analyse ci-avant pour la période 2012-2013 relative à ce groupe.

Conclusion n° 6 : besoins exprimés par les circonscriptions

Des besoins à deux niveaux : délégations et circonscriptions au sens large

Besoins au niveau des délégations

- **Définition** : une délégation est un groupe de dix délégués ou plus, dont un membre du Conseil, un membre suppléant et un référent de communication. Les délégués sont habilités à représenter les intérêts d'une circonscription plus grande aux réunions de gouvernance du Fonds mondial.
- À ce niveau, les besoins sont généralement de courte durée et commencent par la formation et les présentations sur la stratégie du Fonds mondial, sa gouvernance et son modèle de fonctionnement. Les personnes interrogées estiment que la formation et les présentations fournies par le Secrétariat du Fonds mondial sont de qualité variable et constituent des solutions ad hoc.
- Par opposition, la plupart des personnes interrogées jugent adéquate l'enveloppe actuellement fournie par le Fonds mondial.
- Ainsi, le financement lié à la participation aux réunions du Conseil et de ses comités et aux déplacements y afférents semble suffisant selon les modalités actuelles.

Besoins au niveau des circonscriptions

- **Définition** : une circonscription est un groupe d'intérêt au sens large (un groupe régional ou un groupe d'intérêt) partageant un siège au Conseil d'administration du Fonds mondial.
- Les besoins des circonscriptions sont plus vastes, généralement à plus long terme. Ils regroupent notamment les services de conférence et les modalités de déplacements liés à des consultations élargies, les appuis techniques liés à l'établissement d'orientations politiques, la gestion de la mémoire institutionnelle et la planification de la relève. Ces éléments sont perçus comme partiellement pris en compte dans les modalités actuelles.
- Par exemple, les personnes interrogées considèrent la traduction de la documentation comme un des principaux points faibles. Au vu de la nature technique de la teneur de ces documents, ce service doit de préférence être fourni par le Fonds mondial. Les documents traduits communiqués par le Fonds mondial aideraient les référents à toucher plus largement les membres de leur circonscription.

Conclusion n° 7 : coût différencié des activités

Vers une démarche fondée sur les besoins : géographie, langue et connectivité

- L'étendue géographique d'une circonscription induit des besoins spécifiques en matière de financement des frais de déplacement, de manière à garantir la participation aux procédures de gouvernance ou la communication avec les membres de la circonscription dans son ensemble. Certains indicateurs peuvent aider à chiffrer les besoins des différentes circonscriptions.
- Une analyse du coût lié aux activités dans les sept circonscriptions régionales donne les résultats ci-après :
- Le nombre de langues utilisées par une circonscription peut induire des coûts structurels en termes de traduction et d'interprétation, puisque le Fonds mondial utilise toujours l'anglais comme principale langue de travail au sein du Conseil d'administration et du Secrétariat.
- Bien que les communications téléphoniques ou Internet soient moins onéreuses, les accès restreints au haut débit contraignent certaines circonscriptions à des réunions en personne. Une analyse de la disponibilité du haut débit donne les résultats ci-après :

Fig. 4 – Coût estimé de la couverture géographique (somme de deux indicateurs substitutifs : coût de déplacement des membres du Conseil dans toutes les capitales de la circonscription, et estimation du coût d'une réunion régionale)

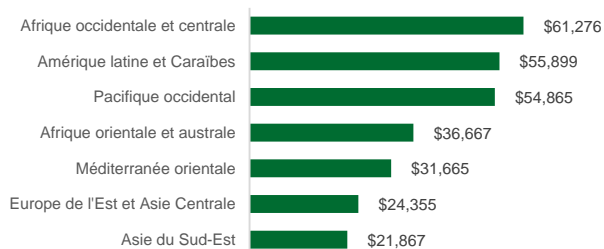
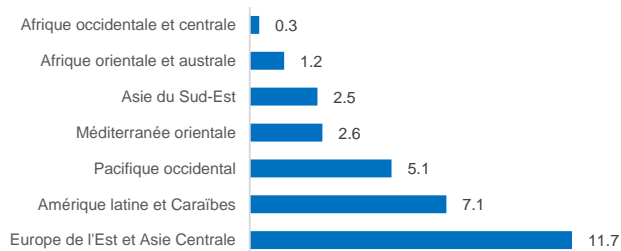


Fig. 5 – Estimation de l'accès haut débit à Internet (pour 100 hab.) (score moyen des pays de la circonscription, accès haut débit pour 100 habitants, Union internationale des télécommunications, 2014)



Recommandations 1/2

Attribution d'allocations en fonction des besoins, fondée sur une évaluation continue

1 – Critères d'allocation de financement

- Le Fonds mondial doit abandonner son système de distribution équitable des ressources entre les circonscriptions et établir des procédures, orientées par les principes approuvés par le Conseil d'administration, de manière à distribuer les ressources financières et non financières en veillant à l'équilibre entre les besoins à court terme des délégations et les besoins à plus long terme des circonscriptions.
- Le plafond actuel qui préconise une répartition équitable entre toutes les circonscriptions peut être assoupli. Le Conseil pourrait habiliter le Bureau des affaires du Conseil à utiliser le solde restant des enveloppes allouées aux frais de fonctionnement. Ces fonds pourraient servir à couvrir des besoins non financés et les priorités établies par le Bureau des affaires du Conseil dans un plan de travail annuel sur le financement des circonscriptions.
- Compte tenu des arrangements de financement des circonscriptions avec un mandat approuvé par le Conseil visant à financer certains membres des circonscriptions du Conseil, il convient d'évaluer et de minimiser avec le plus grand soin les risques de conflits d'intérêts potentiels, supposés ou réels, en matière de modalités de suivi.

2 – Évaluation continue des besoins

- Le poste de chef des Affaires du Conseil a été créé récemment notamment pour garantir une participation efficace des circonscriptions à la gouvernance du Fonds mondial. Le Bureau des affaires du Conseil doit être chargé de préparer un plan de travail annuel sur le soutien aux circonscriptions, établissant les objectifs à court et à long terme à la lumière d'une évaluation des besoins financiers et non financiers exprimés dans les plans de travail annuels communiqués par les circonscriptions.
- Le montant alloué au financement des circonscriptions doit être revu annuellement par le chef du Bureau des affaires du Conseil et approuvé dans le cadre des procédures habituelles d'approbation du budget de fonctionnement.

3 – Accès aux fonds alloués

- La procédure de demande en deux étapes doit être remplacée par une demande unique. Les soldes de trésorerie dans les pays doivent continuer d'être pris en compte, mais les économies doivent être encouragées, de même que le rapport coût/efficacité.

Recommandations 2/2

Possibilités d'amélioration de la coordination du soutien et modalités de suivi

4 – Coordination du soutien aux circonscriptions

- Il faut davantage s'atteler à évaluer les besoins en formation et en communication au moyen d'une planification annuelle des activités des circonscriptions, et coordonner la prestation des services fournis par le Fonds mondial par l'entremise du Bureau des affaires du Conseil.
- Les nouveaux arrivants au Conseil d'administration, notamment les membres suppléants et les référents de communication, doivent recevoir une documentation d'orientation de manière à se familiariser avec le fonctionnement, la stratégie et la gouvernance du Fonds mondial. Cette aide pourra prendre la forme de présentations en personne, de documentation écrite et de réunions avec des membres de la direction.
- Une analyse coût-efficacité doit être réalisée pour déterminer si la traduction de documents officiels tels que les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration et de ses comités et les documents de référence peut être proposée selon que de besoin, afin d'aider les délégués à toucher les membres des circonscriptions au sens large. Il pourra notamment s'agir de traduire les documents de base présentant le Fonds mondial et son fonctionnement.

5 – Modalités de suivi

- Le mandat du Groupe de coordination prévoit une vérification de l'utilisation des fonds alloués aux circonscriptions. Ce suivi n'a pas été appliqué à ce jour. Il convient donc de revoir l'adéquation des modalités de suivi à la lumière des travaux du Comité de gouvernance transitoire actuellement en cours.
- Le Bureau des affaires du Conseil pourra être amené à modifier l'ordre séquentiel relatif à la réception des plans de travail, des budgets et des rapports sur les dépenses des circonscriptions, de manière à dégager un temps suffisant pour la préparation d'un plan de travail annuel sur le financement des circonscriptions.
- Un plan de travail biennal glissant doit être considéré, prévoyant un décaissement annuel des fonds.
- Dans le cadre du cycle budgétaire ordinaire des dépenses de fonctionnement, le Bureau des affaires du Conseil doit rendre compte de la mise en œuvre du plan de travail sur le financement des circonscriptions.

Annexe : Référence 1/3

UNITAID : subventions de soutien aux circonscriptions et soutien direct à la participation

Ceci est une comparaison avec un autre organisme dont les activités et la composition du Conseil d'administration sont relativement similaires.

- Le soutien d'UNITAID aux maîtres d'œuvre est géré dans le cadre d'une subvention standard. Deux délégations de la société civile siégeant au Conseil d'administration d'UNITAID en bénéficient : les communautés vivant avec le VIH, le paludisme ou la tuberculose, et les organisations non gouvernementales.
- Pour 2013 et 2014, le Conseil a approuvé une résolution allouant 165 000 dollars US pour couvrir les besoins des deux délégations de la société civile admissibles. Ces deux années-là, les délégations ont conjointement fait appel à un agent de liaison payé avec les fonds de la subvention, elle-même versée à OXFAM.
- Ces fonds sont décaissés en deux parties, une au début de l'année et la seconde à réception d'un rapport semi-annuel. De plus, UNITAID a dépensé 178 500 dollars US en soutien direct aux coûts de déplacement en 2013 et 2014.
- Pour l'année 2015, les deux délégations de la société civile admissible ont présenté des propositions séparées. Le Conseil d'administration d'UNITAID a approuvé deux subventions :
 - 129 000 dollars US à la délégation des communautés, actuellement représentée par le réseau mondial de personnes vivant avec le VIH (GNP+), le réseau qui représente également la délégation des communautés au Conseil d'administration du Fonds mondial.
 - 92 000 dollars US à la délégation des ONG, représentée par StopAIDS UK.
- De plus, UNITAID paie les coûts de déplacement liés à la participation des membres admissibles aux réunions du Conseil d'administration, au Comité des finances et de la responsabilité (deux fois par an) et à diverses consultations dans les pays.
- Les modalités de soutien sont établies par l'équipe de l'organe directeur du Secrétariat d'UNITAID, basé à Genève.

Annexe : Référence 2/3

Alliance GAVI : un ensemble diversifié de soutiens, supervisé par un Comité

Ceci est une comparaison avec un autre organisme dont les activités et la composition du Conseil d'administration sont relativement similaires.

- Dans le budget de fonctionnement 2015, 994 000 dollars US sont alloués à dix conseillers spéciaux, dont six sont chargés d'assister l'unique membre représentant la société civile et cinq membres du Conseil issus de pays en développement.
- Le Comité de la gouvernance, un comité permanent du Conseil d'administration de l'Alliance GAVI, approuve les mandats, les indicateurs clés de résultats, les critères d'établissement des salaires, définit et approuve les procédures de recrutement et de sélection. Le Comité arbitre en dernier recours les litiges et approuve les exceptions aux règles.
- Les membres du Conseil sont chargés de présenter trois candidats minimum au Secrétariat de l'Alliance à Genève. Le Secrétariat est chargé du recrutement, de la sélection et de l'évaluation des résultats.
- Les rémunérations des conseillers spéciaux sont actuellement établies par le Comité de la gouvernance aux niveaux C ou D de catégories de personnel du système de l'Organisation des Nations Unies, les contrats étant liés au mandat du membre du Conseil qu'ils appuient.
- À partir de 2016, le Comité d'orientation de la circonscription de la société civile sera directement financé par l'Alliance GAVI à hauteur de 390 000 dollars US par an, un montant cohérent au vu des niveaux de financement des années précédentes.
- La circonscription de la société civile bénéficie également de deux autres subventions : Catholic Relief Services, une ONG internationale, reçoit 3,4 millions de dollars pour la participation de la circonscription au renforcement des systèmes de santé, et une plateforme régionale francophone en Afrique occidentale issue de la société civile reçoit 250 000 dollars en soutien à ses activités de plaidoyer.

Annexe : Référence 3/3

Le financement des circonscriptions au Fonds mondial est similaire à celui des organismes homologues

Trait comparable	Fonds mondial	UNITAID	Alliance GAVI
Nombre de membres ayant droit de vote au Conseil d'administration	20 membres ayant droit de vote	12 membres ayant droit de vote	27 membres ayant droit de vote
Taille du groupe des maîtres d'œuvre ou similaire	10 membres ayant droit de vote.	2 membres ayant droit de vote : communautés vivant avec le VIH, la tuberculose ou le paludisme, et organisations non gouvernementales	6 membres ayant droit de vote
Enveloppe totale du financement des circonscriptions	1 000 000 USD alloués au financement des circonscriptions dans le budget de fonctionnement 2015 du Fonds mondial	221 000 dollars US Ce montant est la somme totale des subventions approuvées pour soutenir les délégations des communautés et des ONG.	994 000 dollars alloués aux conseillers spéciaux dans le budget de fonctionnement 2015 de l'Alliance GAVI Ce montant couvre les salaires et les déplacements de neuf conseillers spéciaux, dont six assistent le groupe des maîtres d'œuvre ou un groupe similaire.
Nombre de délégués aux réunions du Conseil	10 membres par circonscription	5 membres par circonscription	À la discrétion du président du Conseil d'administration
Nombre de délégués par circonscription dont les coûts liés aux déplacements et aux indemnités journalières sont entièrement couverts par le budget de fonctionnement	3 délégués par circonscription exécutante dont la participation à chaque réunion du Conseil est entièrement financée avec le budget de fonctionnement ; la participation des membres des comités aux réunions des comités est également entièrement financée	2 délégués sont entièrement financés par le budget de fonctionnement pour leur participation à chaque réunion du Conseil d'administration.	3 délégués sont entièrement financés par le budget de fonctionnement à chaque réunion du Conseil : un membre du Conseil, un suppléant et un référent.
Nombre de délégués supplémentaires autorisés	7 délégués supplémentaires peuvent participer aux réunions du Conseil.	3 délégués supplémentaires peuvent participer aux réunions du Conseil.	À la discrétion du président du Conseil d'administration
Montant payé en soutien direct aux coûts de déplacement avec le budget de fonctionnement	473 697 dollars du budget de fonctionnement 2014 alloués au financement intégral des délégués du groupe des maîtres d'œuvre (à l'exclusion de la direction et du Comité d'audit et d'éthique)	87 500 dollars du budget de fonctionnement 2014 dépensés pour couvrir la participation aux réunions sur la gouvernance	Les dépenses réelles totales sont estimées à 200 000 dollars US.
Coût moyen de participation à une réunion (coûts de déplacements et indemnités journalières inclus)	105 participations individuelles aux réunions payées par le montant susmentionné. Coût moyen d'une participation : 4511 dollars US	19 participations individuelles aux réunions couvertes par le montant indiqué ci-avant. Coût moyen d'une participation : 4 605 dollars US.	40 participations individuelles aux réunions couvertes par le montant indiqué ci-avant selon les estimations. Estimation du coût moyen par participation : 5 000 dollars US.